

République Française  
Département  
AIN  
Commune de  
**VESANCY**

COMPTE RENDU  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 06/02/2018

(Convocation 24/01/2018)

**Présents :**

**Pierre HOTELLIER (maire), Pierre BATARD (1<sup>er</sup> adjoint), Bernard MUGNIER (adjoint), Eliane JONKER (adjoint), Françoise CONSANI, Luc VALLIER, Yannick DUPRAZ-DANGE.**

**Absents excusés : François BEAUDET représenté par Pierre BATARD  
Damien GRENIER  
Mark BÜTTNER représenté par Françoise CONSANI  
Philippe HOULLEMARE  
Alain TEPPE**

**Début de séance : 20H00**

**Désignation d'un secrétaire de séance : Françoise CONSANI**

**Approbation à l'unanimité du compte rendu de séance 09/01/2018**

**Le point sur les arrêtés du maire**

**Arrêté 001-2018** portant radiation des agents de la commune pour mutation de Madame Antoinette MENOUD (agent d'entretien).

**A 002-2018** Contrat d'engagement de droit public à Durée Déterminée pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire De Monsieur Jean-Marc PERRIER pour le poste d'agent d'entretien.

**Arrêté 003-2018** portant changement d'échelon pour Madame Christelle ROUSSEAU.

**URBANISME Rapporteur Bernard MUGNIER**

**Certificat d'urbanisme opérationnel CUB 001436 18B0002**, reçu le 24/01/2018 de Monsieur DECOLLONGE Patrick pour l'estimation d'un terrain parcelle B800 appartenant à l'indivision ROBBEZ, sis 107 Route de Divonne sur la base d'un projet de construction d'une maison individuelle avec garage.

**Certificat d'urbanisme opérationnel CUB 001436 18B0003**, reçu le 24/01/2018 de Monsieur DECOLLONGE Patrick pour l'estimation d'un bien parcelles B217 -227-228 appartenant à l'indivision ROBBEZ, sis 107 Route de Divonne sur la base dans le volume du bâti existant le réaménagement d'appartements et de stationnement.

**Permis de construire PC 001436 17B0004**, reçu le 20/12/2017 de M Dominique SOUPE pour la construction d'une maison individuelle sur la route de la Vesancière (Terrain ZBINDEN). Dossier en cours d'instruction Nous avons reçu l'avis défavorable de l'UDAP 01.

## **TRAVAUX ET PROJETS**

### **-Projet de réhabilitation du château Rapporteur Pierre HOTELLIER**

**Le point sur la réunion du 18 janvier avec Messieurs BAILLET et COLLARD de l'Atelier B .**

Messieurs Baillet et Collard de l'Atelier B ont présenté l'étude de faisabilité avec un scénario de zonage des différents actions de réhabilitation : mise en accessibilité avec création d'un hall d'entrée avec ascenseur, création de sanitaires adaptés et de locaux de rangement, rénovation du couloir, aménagement d'un point rencontre, aménagement d'une salle de réception.

Une discussion a permis de faire une mise au point sur certaines attentes des élus dans ce projet.

Estimation financière: Total des travaux arrêté à 1.3 M€ HT pour la consultation de Maîtrise d'œuvre (300 000 € hors consultation ont été réservés pour les travaux d'extérieur).

**Le point sur la réunion du 19 janvier avec le groupe de travail.**

Lors de cette première rencontre les différents groupes de travail ont été présentés. Ont suivi la présentation de l'étude de faisabilité de l'Atelier B et les observations de chacun.

### **-Lancement de la consultation de Maîtrise d'œuvre.**

La consultation du marché de Maîtrise d'œuvre se fera sur un montant global de travaux de 1 300 000 €.

Le contrat se décomposera selon les deux tranches suivantes :

- **Une tranche ferme** (pour 850 000 € de travaux) qui comprend la totalité des études jusqu'à l'assistance pour la passation du contrat de travaux (ACT) pour l'ensemble de l'opération et le suivi des travaux comprenant la création d'un accès Est aux locaux administratifs et salle, avec halle d'entrée, cage d'ascenseur et escaliers distribuant tous les étages, l'aménagement d'un local destiné à un point de rencontre au rez de l'annexe Est, la création de sanitaires et de locaux techniques et la réfection du couloir central au rez de la maison forte.
- **Une tranche conditionnelle** (pour 450 000 € de travaux) qui concernera le suivi de travaux pour l'aménagement d'une nouvelle salle de réception.

**Après en avoir délibéré, l'assemblée, à l'unanimité, autorise le maire à lancer la consultation de maîtrise d'œuvre de la réhabilitation du château sur la base de 1 300 000 € de travaux.**

### **Convention de mise à disposition**

Lors de la préparation du dossier de consultation, le responsable du service des marchés de la CCPG a été sollicité pour apporter son expertise. De même, il lui a été demandé de participer au groupe de travail du projet du château.

La CCPG a transmis un modèle de convention de mise à disposition de personnel.

Il est proposé de signer avec la CCPG une convention pour la mise à disposition du responsable du service des marchés sur la base approximative de 3h00 par mois pour l'année 2018 pour une prestation de conseil et d'accompagnement dans les procédures de marchés publics.

**Après en avoir délibéré, l'assemblée, à l'unanimité, autorise le maire à signer une convention de mise à disposition de service pour le service des marchés de la CCPG.**

**-Pour information il est prévu de réunir le Comité de Soutien pour la réhabilitation du château le 19 mars 2018.**

### **-Consultation pour une étude recherche amiante et plomb avant travaux.**

Avant tout travaux sur du bâti il convient de faire une étude de recherche d'amiante et de Plomb.

**Après en avoir délibéré, l'assemblée, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à consulter les entreprises pour les études de recherche d'amiante et de plomb avant travaux.**

### **Travaux en forêt 2018 Rapporteur Bernard MUGNIER**

Lors de la réunion de la commission agriculture/ forêts/ carrière, le 22 janvier dernier, Monsieur Dominique LOCATELLI, agent de l'ONF a présenté le programme de travaux en forêt pour l'année 2018 comme suit :

Dépenses liées à la coupe de bois façonné : 8 370 € HT

Parcelles 32p-33p-40p-42p-49-36

Dépenses liées à l'exploitation et l'entretien :

-Travaux de maintenance des parcelles 9p,13p,14p,55:	<b>3 098 € HT</b>
-Travaux d'infrastructure entretien des revois d'eau	<b>976 € HT</b>
-Travaux sylvicoles non subventionnables: dégagement dépressage de semis Parc 45-47-48-49-51-61 Mise en place 250 plants épicéa	<b>2 788 € HT</b>
-Travaux sylvicoles : intervention en futaie irrégulière parc 6-7-10-12 (Travaux sylvicoles subventionnables à 40% SIF et Région: intervention en futaie irrégulière)	<b>6 633 € HT</b>
- Travaux touristiques Abattage, façonnage arbres secs en bordure des routes forestières Dégagement de la vue du Mont Blanc depuis le chalet du Toupinet / Adécider	<b>684 € HT</b>
-Travaux d'exploitation	<b>7 800 € HT</b>

**- Total des dépenses liées à l'exploitation et à l'entretien à prévoir sur le budget 2018 : 21 979 € HT  
soit 26 374,8 € TTC.**

**Après en avoir délibéré, l'assemblée, à l'unanimité, autorise les travaux en forêt 2018 présentés.**

**Prévision de coupes et de vente de bois 2018 Rapporteur Bernard MUGNIER**

L'ONF présente une proposition de programme de coupe de bois pour la campagne 2018.

**Coupes et ventes prévues années précédentes et non réalisées :**

Parcelles 32p-33p40p42p pour 139m3 Résineux et 144m3 feuillus en contrat bois façonnés recette nette attendue 3 800 € sur 2018 et 2019.

Parcelles 49 pour 125m3 Résineux et 96 m3 feuillus en contrat bois façonnés recette nette attendue 3 440 € sur 2018 et 2019 ;

Parcelles 20-21-22 pour 564m3 de feuillus invendus de 2017, en vente sur pied au printemps recette nette attendue 4 500 € sur 2018.

Parcelle 25 pour 83 m3 de résineux et 318m3 de feuillus invendus de 2017, en vente sur pied au printemps résineux et feuillus, recette nette attendue 7 100 € sur 2018.

Parcelle 23-24-1 pour 520 m3 résineux (933 m3de feuillus), en vente sur pied parcelles groupées des résineux à l'automne, recette nette attendue 25 140 € sur 2018.

**Coupes et ventes de bois programme aménagement 2018 :**

Pour la vente d'automne 2018 les parcelles groupées 10-11-12, en vente sur pied de 875m3 de résineux et 222m3 de feuillus, recette attendue 29 360 € sur 2018.

Pour la vente de printemps 2018 les parcelles 43-44-38, en vente sur pied de 165m3 de résineux (feuillus 190m3), recette attendue 7 600 € sur 2018.

En contrat bois façonné les 80m3 de résineux de la parcelle 36, recette nette attendue 1 800 € sur 2018-2019 (les 160 m3 de feuillus étant proposés à l'affouage bord de route pour 2019)

**Total des recettes attendues pour 2018 : 78 940 €.**

**Après en avoir délibéré, l'assemblée, à l'unanimité, autorise le programme de coupe de bois et de vente 2018 présenté.**

### **Affouage**

Le point est reporté au conseil du mars.

### **Demande de subvention pour travaux en forêt Rapporteur Bernard MUGNIER**

Les travaux sylvicoles d'intervention en futaie irrégulière sur les parcelles 6-7-10-12, comprenant relevé de couvert, dégagement de semis nettoyage, dépressage et intervention sur les perches, résineux d'un montant estimé de 6 633 € HT sont susceptibles d'être subventionnés par l'association Sylv'ACCTES Rhône Alpes à hauteur de 40%. Cette association créée en 2015 est dédiée à l'accompagnement de l'investissement forestier durable. Les trois membres fondateurs sont la Région Auvergne Rhône Alpes, la Métropole du Grand Lyon et la banque Neuflyze OBC.

**Après en avoir délibéré, l'assemblée, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à solliciter les aides aux taux les plus élevés pour ces travaux.**

### **ECOLE Rapporteur Françoise CONSANI**

#### **-Le point sur la réunion du 24 janvier sur les rythmes scolaires.**

Depuis le décret du 27 juin 2017, les communes ont le choix concernant les rythmes scolaires, c'est-à-dire, maintien des cours le mercredi matin et des activités péri éducatives ou retour à la semaine de 4 jours.

C'est pour connaître la tendance que nous avons réuni, le 24 janvier dernier, les différentes parties concernées : les enseignants, l'ATSEM, les délégués des parents d'élèves, les délégués de la commission scolaire et le maire.

Après concertation, il semble qu'une majorité de parents opteraient pour le retour à la semaine de 4 jours.

Le maire a informé les délégués des parents d'élèves que si l'assemblée décidait un retour à la semaine des 4 jours, la commune de Divonne serait prête à accueillir les enfants de Vesancy dans leur centre aéré après signature d'une convention. De même la commune de Gex pourrait accueillir les enfants de Vesancy.

### **RELATIONS AVEC LA CCPG**

**- Le point sur le dernier conseil communautaire. Rapporteur Pierre HOTELLIER**

Lors de la séance du 25 janvier le conseil communautaire a traité en autres points :

- Débat d'orientation budgétaire 2018
- Attribution de compensation provisoire 2018. Pour Vesancy : attribution de compensation provisoire : 13 995 € Charge eaux pluviales provisoire 8 101€
- Tarification des structures petites enfance au 1<sup>er</sup> février 2018
- Projet d'Installation de Stockage de Déchets Inertes (ISDI) sur Préveassin
- Procès- verbaux de mise à disposition et conventions de gestion des ZAE de St Genis Pouilly, Ferney Voltaire et Val Thoiry.
- Diverses conventions de délégations de compétence de transport.
- Madame PERNOD BEAUDON, Vice- Présidente à la Région Auvergne Rhône Alpes a présenté les propositions de subvention sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Gex au titre du « Contrat Ambition Région ». La commune de Vesancy est inscrite dans ce dispositif pour une offre de subvention d'un montant de 250 000 € pour le programme de réhabilitation du château.

**- Le point sur les réunions avec la CCPG.**

Tour de table

**DIVERS**

**Mandatement d'un notaire Rapporteur Pierre HOTELLIER**

Dans sa séance du 07 novembre 2017, l'assemblée avait décidé d'acquérir les parcelles cadastrées B586 (555 m2) et B740 (1095m2) désignées « jardin du château » situées en zone agricole selon le Plan Local d'Urbanisme de la commune et appartenant à Mesdames MELSEN Annie, GROS Evelyne et MANISSIER Liliane moyennant un montant global de Trente-six-mille trois-cents euro (36 300€) nets vendeur.

Monsieur le Maire avait été autorisé à signer le compromis et l'acte authentique et toute autre document lié à cette acquisition, en l'étude de Maître LAURENT, notaire à Divonne les Bains.

Pour des raisons de simplification, il est proposé de confier les procédures d'acquisition à Maître GRENIER, notaire à GEX.

**Après en avoir délibéré, l'assemblée, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer le compromis et l'acte authentique et tout autre document lié à cette acquisition, en l'étude de Maître GRENIER, notaire à Gex.**

**Prochaines dates du conseil municipal : Mardis 13 mars -3 avril-**

Judi 03 mai –

Mardis 05 juin-03 juillet -04 septembre -02 octobre- 06 novembre-04 décembre

**Fin de la séance : 22H15**

Le Maire et Président de séance,

Pierre HOTELLIER

  
